

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – POSTULAT

<i>à compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé:</i>	<b>Date</b> 31.08.2018	<b>Heure</b> 9h32	<b>Numéro</b> 18.177	<b>Département(s)</b> DDTE
	Annule et remplace			

<b>Auteur(s) : Député-e-s Vert'Libéraux</b>	<b>Lié à :</b> <i>(Facultatif)</i> <b>ad</b>
---	---

**Titre : Entretien différencié de la voirie – Pour une biodiversité accrue**

**Postulat initialement déposé sous forme de motion**

**Contenu :**

Les bords des chemins et routes constituent des biotopes foisonnants pour nombre d'espèces, et en tout particulier d'insectes pollinisateurs tels que les bourdons et les abeilles. La santé de ces dernières est d'ailleurs un sujet de plus en plus préoccupant, appuyé par une couverture médiatique qui alerte sur leur fragilité vis-à-vis de l'environnement transformé par l'espèce humaine.

Le Conseil d'État est prié :

- D'établir des mesures en vue d'un entretien et fauchage raisonnés des routes et chemins cantonaux, dans un souci de sauvegarde de la biodiversité indigène.
- D'étudier où le fauchage n'est pas indispensable et pourrait être éliminé, le cas contraire limité.

**Développement :**

Interpellés par une lettre de l'Association « Espace Abeille », nous avons pris connaissance d'un état de fait qui apparait problématique : les modalités de l'entretien effectué par la voirie, notamment pour ce qui est du fauchage des bords des routes, talus et autres dégagements non cultivés. L'auteur de la lettre attire notre attention sur les travaux inadaptés – d'un point de vue de la pression exercée sur la biodiversité – entrepris aux abords des chaussées de notre canton.

Dès juin, ces zones représentent en effet un garde-manger pour les pollinisateurs, garde-manger que les cantonniers entreprennent de débroussailler via des méthodes mécaniques souvent agressives. La fauche intervient au moment de la plénitude des plantes indigènes en fleurs, entravant leur reproduction.

Un exemple de cet entretien problématique dans le canton se situe au rond-point de Bayerel, dont les espaces végétaux ont été littéralement rasés début juin 2018, à certains endroits jusqu'aux racines. Or, laisser à la nature le temps de se développer, puis faucher avec plus de discernement et peut-être moins souvent, permettrait aussi des économies en termes de carburant (moins de rotations de véhicules qui génèrent leur lot de pollution), de temps de travail et, évidemment, de finances.

Chez nos voisins français, le Conseil général de l'Ardèche a par exemple mis en place une campagne dite de fauchage raisonné, qui pourrait se résumer ainsi : faucher autant que nécessaire, mais pas plus, pour respecter l'environnement. Le plan a aussi un but plus sanitaire : la lutte contre l'ambrosie, très présente dans ce département et source d'allergies, plante ayant un énorme besoin en lumière. La stratégie consiste à ajuster la hauteur de coupe à 10 centimètres, les rayons du soleil se faisant alors plus discrets au sol et limitant la prolifération de cette plante. Or, il faut savoir que l'ambrosie est une néophyte sur la liste noire des espèces invasives. Le canton de Neuchâtel a fait de son éradication une priorité. Enfin, l'accotement se trouve beaucoup moins raviné lors d'épisodes pluvieux. Les fossés sont moins bouchés, les talus restent en place ; autant de frais d'intervention en moins à long terme.

Plus près de chez nous, d'après un article du journal *Le Dauphiné* du 21 janvier 2011, la Haute-Savoie pratique aussi le fauchage raisonné depuis 2009 déjà. La démarche a été depuis lors validée et le fauchage raisonné est globalisé dans le département par le biais de formation au personnel chargé du fauchage, pour lui expliquer l'intérêt de cette pratique plus respectueuse de la nature. Il est à noter, pour conclure, que le canton de Genève a déjà mis en place un entretien différencié des talus et zones entretenus par la voirie en tenant compte des aspects sécuritaires et de biodiversité. Plus généralement, en Suisse, Pro Natura propose une liste de principes et recommandations applicables à nos routes et chemins.

**Demande d'urgence : NON**

**Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :**

Maxime Auchlin

**Autres signataires (prénom, nom) :**

Mauro Moruzzi

Aël Kistler

**Autres signataires suite (prénom, nom) :**

Mireille Tissot-Daguette

Alain Marti

**Autres signataires suite (prénom, nom) :**

Jennifer Hirter

**Position du Conseil d'État :**

La fauche unique des talus des 450 km de routes cantonales est réalisée chaque année entre mi-mai et mi-septembre. Le fauchage a déjà été diminué en tenant compte de la préservation de la biodiversité, des ressources limitées mais aussi des impératifs de sécurité ainsi que de lutte contre les plantes invasives. De plus, en collaboration avec la commune, le SFFN et le SAGR, un projet-pilote de « gestion différenciée des talus » dans les zones à valeur naturelle est en cours au Val-de-Travers. Une stratégie cantonale est ainsi en évaluation. Vu ces travaux, le Conseil d'État s'oppose à la motion. Il pourrait l'accepter sous forme de postulat.